

BILAN DE COMPETENCES

ACCESSIBLE À TOUTE PERSONNE QUI SE POSE DES QUESTIONS SUR SON AVENIR, SANS PRÉREQUIS, LE BILAN DE COMPÉTENCES PERMET AUX TRAVAILLEURS D'ANALYSER LEURS COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ET PERSONNELLES AINSI QUE LEURS APTITUDES ET LEURS MOTIVATIONS AFIN DE DÉFINIR UN PROJET PROFESSIONNEL ET, LE CAS ÉCHÉANT, UN PROJET DE FORMATION.

Action de bilan de compétences

(réalisée selon les Articles L6313-4 et R6313-8 du code du travail)

Durée

24 heures en présentiel

Dates et horaires

Nous consulter

Lieu

A définir
Région Nantaise et Vendée ou sur site du client

Délai d'accès

15 jours après la demande

Tarif

1 980 € tous frais inclus
Tarif net (exonéré de TVA selon
l'art 261-4-4 B du CGI)



LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

- Accéder à une meilleure connaissance de soi, comprendre ses atouts et ses faiblesses.
- Développer une vision claire de ses objectifs de carrière.
- Aider à identifier ses compétences transférables et les domaines d'intérêt professionnels, ce qui peut ouvrir des portes à des options de carrière inattendues.

PUBLIC CONCERNÉ

Le bilan de compétences est accessible à tous, salariés, entrepreneurs et personnes au chômage.

À L'ATTENTION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Notre organisme peut vous offrir des possibilités d'adaptation et/ou de compensations spécifiques si elles sont nécessaires à l'amélioration de vos apprentissages sur cette formation. Aussi, si vous rencontrez une quelconque difficulté, nous vous remercions de contacter directement au 07 62 35 54 66 ou par mail : justine.defossez@asa-services.fr

PRÉ-REQUIS DES STAGIAIRES

Le bilan de compétences ne nécessite aucun prérequis.

Un entretien préalable nous permettra d'analyser votre situation et d'identifier avec vous la prestation qui vous conviendra le mieux. Cet entretien de positionnement est gratuit et sans engagement.

CONTENU DÉTAILLÉ

Une phase préliminaire

Cette première étape est cruciale pour le succès du bilan de compétences. Nous prenons le temps de comprendre vos attentes, vos objectifs professionnels, vos contraintes et vos préférences en matière de méthodologie et de calendrier. Nous expliquons également les résultats attendus du bilan et les mesures de confidentialité mises en place. Cette phase vise à établir une relation de confiance et à déterminer si le bilan de compétences est adapté à vos besoins.



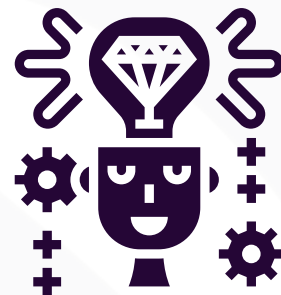
Une phase d'investigation pour construire et rendre pertinent votre projet professionnel.

Cette phase est conçue pour vous aider à découvrir vos compétences, vos aptitudes et vos intérêts professionnels. Nous utilisons des outils professionnels tels que des questionnaires, des tests de personnalité et des mises en situation pour identifier vos compétences acquises, vos compétences transférables et vos domaines d'intérêt professionnels. Cette phase vous permet de mieux vous connaître, de valoriser vos compétences et de trouver de nouvelles opportunités professionnelles.

Une phase de restitution

Cette phase vous aide à mettre en perspective les résultats de la phase d'investigation avec vos objectifs professionnels. Nous travaillons ensemble pour élaborer un plan d'action concret pour atteindre vos objectifs, qu'il s'agisse de vous former, de vous réorienter professionnellement ou de développer votre potentiel.

Cette phase se termine par un entretien de restitution des résultats et un bilan du déroulement du bilan de compétences.



INTERVENANT (E)

Forte de 10 ans d'expériences dans différents domaines, **Solène REGENT** est une professionnelle de l'accompagnement spécialisée dans l'orientation et la reconversion professionnelle.

Elle est diplômée sur la pratique du Bilan de Compétences, les RH, l'accompagnement et l'ingénierie pédagogique.



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Notre accompagnement intègre les innovations de l'approche neurocognitive et comportementale.

Vous accéderez à une vision dynamique de votre façon de fonctionner.

vous serez accompagné par une spécialiste de l'accompagnement des personnes

Un accompagnement sur mesure pour vous connaître, vous comprendre et construire votre avenir professionnel avec de nombreux échanges individuels et confidentiels.

Nous fournissons des conseils ultra personnalisés pour avancer de façon sereine, connaître le marché de l'emploi, définir et construire son ou ses projets professionnels et le plan d'action associé.

Répartition des 24 heures du bilan sur 3 mois :

- 17 heures d'entretiens en présentiel et en face à face réparties en 9 séances sur 3 mois
- 7 heures de travail personnel suivi à réaliser en intersessions.

Toutes les semaines ou tous les 15 jours, avancez à votre vitesse. Nous pouvons adapter ce délai à votre rythme propre.

MOYENS MATÉRIELS UTILISÉS EN FORMATION

Nous utilisons des outils professionnels tels que des questionnaires, des tests, questionnaires complets et issus des dernières recherches pour révéler votre personnalité, vos valeurs, vos motivations et révéler vos savoirs comportementaux, des mises en situation pour identifier vos compétences acquises, vos compétences transférables et vos domaines d'intérêt professionnels

En fonction des modalités d'organisation, les moyens matériels sont adaptés, bureaux individuels pour les entretiens en face-à-face, outils informatiques, matériel de bureau, etc.

MODALITES D'EVALUATION DU BILAN

Un document de synthèse est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences.

A la fin de la prestation, deux questionnaires permettent de mesurer l'atteinte des objectifs ainsi que d'évaluer la satisfaction des bénéficiaires de bilan.

Un certificat de réalisation vous sera remis, il témoigne du déroulement de la prestation.

Un entretien de suivi, réalisé 6 mois après la fin du bilan de compétences, permet de faire le point sur l'avancement du projet et d'adapter le plan d'action si nécessaire.

CADRE LÉGAL ET RÉGLEMENTAIRE

Le bilan de compétences est une démarche individuelle, encadrée juridiquement principalement par la loi 91-1405 du 31 décembre 1991 (R.6322-35), la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » et les articles L6313-1, 6313-4, R6313-4 à R6313-8 du Code du travail.

Le bilan est une action dite « de droit » éligible au CPF.

DOCUMENTS CONTRACTUELS FOURNIS

Toutes les actions de bilan dispensées par ASA Services font l'objet d'un contrat.

Tout document contractuel est accompagné du programme descriptif de l'action de bilan, du règlement intérieur, du projet de convention et de l'attestation préalable d'informations à l'inscription du stagiaire.

APPLICATION DU RGPD

Les informations fournies et saisies dans les documents contractuels du bilan de compétences qui sont échangés, sont utilisées uniquement dans le cadre de notre relation commerciale. Par votre retour de documents, vous acceptez l'utilisation de vos informations exclusivement par ASA Services le temps du bilan de compétences et de son traitement amont et aval. Vous pouvez à tout moment exercer vos droits en lien avec la réglementation RGPD, en adressant un mail individualisé précisant vos attentes : justine.defossez@asa-services.fr

ENGAGEMENT QUALITÉ ASA SERVICES

- Le certificat QUALIOPi d' ASA SERVICES est téléchargeable sur le site web (onglet formation).
- L'intervenante est spécialisée en Bilan de compétences (copies des diplômes sur simple demande).

POUR VOUS INSCRIRE :



06 03 34 85 28



www.asa-services.fr



formation@asa-services.fr



asa services

SAS au capital de 55 000 € - RCS Nantes 414 841 205 00076 - APE 8299Z -

Déclaration d'activité enregistrée auprès

du Préfet de Région des Pays de la Loire : NDA N° 52440945444

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Certificat Qualiopi n°515391 délivré pour les catégories Action de formation et bilan de compétences

MAJ 05/2024